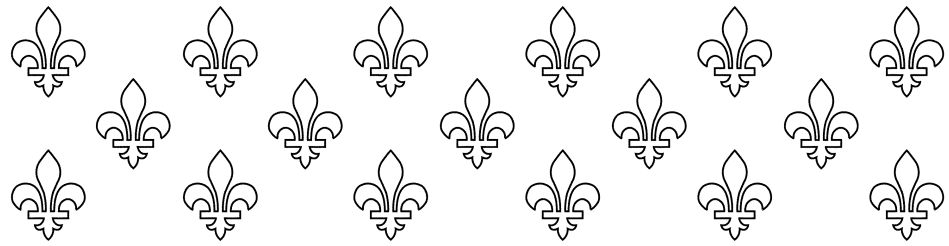

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 29 mars 2017 — N° 240

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Bolduc (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner la performance des élèves du Dojo de Lac-Mégantic à la coupe Yoseikan Québec.

_____

M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de féliciter le Théâtre de la Petite Marée, lauréat du Prix du jury RADARTS-RIDEAU.

_____

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux du Québec.

_____

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'équipe de hockey Les Forts de Chambly pour la saison qui vient de se terminer.

_____

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner le succès du livre *Petits mots pour grandes personnes – Perles de littérature jeunesse* de Mme Nicole Leblanc.

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration afin de souligner la tenue d'une manifestation entourant la conférence de l'Association of Canadian Search, Employment & Staffing Service.

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner l'apport de l'organisme Cuisine collective Le Blé d'or de Sherbrooke.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de rendre hommage à la municipalité de La Présentation pour la construction d'un centre multisports.

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Suzanne Bernard, directrice générale de la Corporation de développement communautaire de la Pointe.

À 9 h 51, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

Moment de recueillement

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Moreau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, dépose :

> Trois tableaux : un premier intitulé *Évolution des dépenses en santé et services sociaux – 1997-1998 à 2016-2017*, un second intitulé *Évolution des dépenses en éducation et culture – 1997-1998 à 2016-2017* et un troisième intitulé *Évolution des dépenses de missions – 1997-1998 à 2016-2017.*
>
> (Dépôt n° 3101-20170329)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 28 mars 2017, sur la motion proposée par Mme Maltais (Taschereau), conjointement avec M. Blais, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Caire (La Peltrie), M. Khadir (Mercier), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon).

Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale souligne le caractère historique et patrimonial du pont de Québec, le plus long pont de type porte-à-faux du genre au monde;
>
> QU'elle rappelle que le pont de Québec a été désigné lieu historique national du Canada en 1995 et que la Société canadienne du génie civil et l'American Society for Civil Engineering ont désigné le pont de Québec comme monument historique du génie civil international;

QU'à ce titre, l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance de le conserver, déclare que sa disparition serait une perte importante et qu'il ne saurait être question de le démolir;

Enfin, qu'elle demande au propriétaire et au gouvernement fédéral de respecter leur engagement concernant les travaux d'entretien du pont.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **298** en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Mme Maltais (Taschereau), conjointement avec M. Caire (La Peltrie), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant le jugement du Tribunal administratif du Québec relatif à Anacolor; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bonnardel (Granby), conjointement avec M. Couillard, premier ministre, M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Lisée, chef de l'opposition officielle, M. Khadir (Mercier), M. Surprenant (Groulx) et M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale commémore le premier anniversaire de la tragédie aérienne survenue le 29 mars 2016 dernier aux Îles-de-la-Madeleine et qui a coûté la vie à Jean Lapierre, sa conjointe Nicole Beaulieu, ses frères Marc et Louis Lapierre, sa sœur Martine Lapierre, ainsi qu'au pilote Pascal Gosselin et au copilote Fabrice Labourel;

QU’elle rappelle l’apport de Jean Lapierre, tant sur la scène politique que sur la scène médiatique du Québec et du Canada;

QU’elle observe une minute de silence en hommage aux victimes.

Du consentement de l’Assemblée, un débat s’ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. le président, l’Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 185 du Règlement, M. Proulx, ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport, conjointement avec M. Blais, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Mme Maltais (Taschereau), M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l’Assemblée nationale souligne le parcours inspirant du fondeur de Saint-Ferréol-les-Neiges, Alex Harvey;

QU’elle reconnaisse son influence positive à titre de modèle auprès des jeunes et de l’ensemble de la population;

QU’elle souligne ses performances exceptionnelles, dont celle au Championnat du monde qui s’est tenue en février à Lahti en Finlande et celle à la finale de la Coupe du monde FIS de ski de fond qui s’est déroulée récemment à Québec;

QU’elle salue également l’entreprise québécoise Gestev pour l’organisation de cet événement d’envergure internationale, qui est sans contredit, une merveilleuse réussite et une vitrine extraordinaire pour la région de la Capitale-Nationale et pour le Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

_____

Mme Ouellet (Vachon), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant le passage du pipeline de pétrole Énergie Est au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 98, Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel;

— la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre et de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 121, Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

— la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 126, Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives.

_____

M. Ouimet, premier vice-président, donne les avis suivants :

— la Commission de l’administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l’audition du ministère de l’Économie, de la Science et de l'Innovation et d’Investissement Québec, sur le rapport de juin 2016 du Vérificateur général du Québec intitulé *Aide financière accordée à Premier Tech*; puis en séance publique afin d’entendre le ministère de l’Économie, de la Science et de l'Innovation et Investissement Québec; enfin, en séance de travail afin statuer sur les observations, les conclusions et les recommandations à la suite de cette audition;

— la Commission des transports et de l’environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d’une pétition.

_____

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Conformément à l’ordre adopté le 28 mars 2017, l’Assemblée se constitue en commission plénière.

Étude en commission plénière

La commission plénière entreprend l’étude des crédits provisoires pour l’année financière 2017-2018.

À 14 h 15, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

_____

Les travaux reprennent à 15 heures.

_____

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Étude en commission plénière

La commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année 2017-2018.

Avec la permission de M. Gendron, président de la commission plénière, M. Khadir (Mercier) dépose :

Copie d'un tableau intitulé *Nombre de lits en centre d'hébergement et de soins de longue durée pour 1 000 habitants de 70 ans et plus au Québec (2005-2015)*.
(Dépôt n° 3102-20170329)

Avec la permission de M. Gendron, président de la commission plénière, M. Turcotte (Saint-Jean) dépose :

> Copie d'une lettre, en date du 6 septembre 2016, adressée à Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, par M. Denis Coderre, maire de Montréal, concernant un financement pour l'organisme Médecins du Monde.
>
> (Dépôt n° 3103-20170329)

L'étude terminée, la motion pour l'adoption des crédits provisoires pour l'année 2017-2018 est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **299** en annexe)

Pour : **58** Contre : **41** Abstention : **0**

En conséquence, les crédits provisoires pour l'année 2017-2018 sont adoptés.

M. le président de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté en bloc une partie des crédits budgétaires, soit une somme maximale de 16 721 312 045,00 $, pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2017-2018, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

M. Moreau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, propose :

> QUE l'Assemblée nationale soit saisie du projet de loi n° 129, Loi n° 1 sur les crédits, 2017-2018;
>
> QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi n° 129, Loi n° 1 sur les crédits, 2017-2018, est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

> QUE les crédits budgétaires pour l'année 2017-2018, sauf ceux de l'Assemblée nationale, soient envoyés en commissions permanentes.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 30 mars 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 55, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 30 mars 2017, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 29 mars 2017, à 19 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Arsenault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 129 Loi n° 1 sur les crédits, 2017-2018

Le Président

JACQUES CHAGNON

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Maltais (Taschereau), conjointement avec M. Blais, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Caire (La Peltrie), M. Khadir (Mercier), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 298)

POUR - 100

Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Auger (*PLQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bergeron (*PQ*)
Bernier (*PLQ*)
Bérubé (*PQ*)
Billette (*PLQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*PLQ*)
Blanchette (*PLQ*)
Bolduc (*PLQ*)
Bonnardel (*CAQ*)
Boucher (*PLQ*)
Boulet (*PLQ*)
Bourgeois (*PLQ*)
Busque (*PLQ*)
Caire (*CAQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charette (*CAQ*)
Charlebois (*PLQ*)
Chevarie (*PLQ*)
Coiteux (*PLQ*)
Couillard (*PLQ*)
Cousineau (*PQ*)
D'Amour (*PLQ*)
David (*PLQ*)
de Santis (*PLQ*)
Drolet (*PLQ*)
Fortin (*PLQ*) (*Sherbrooke*)
Fortin (*PLQ*) (*Pontiac*)
Fournier (*PLQ*) (*Saint-Laurent*)
Fournier (*PQ*) (*Marie-Victorin*)
Gaudreault (*PQ*) (*Jonquière*)
Giguère (*PLQ*)
Girard (*PLQ*)
Hamad (*PLQ*)
Hardy (*PLQ*)
Heurtel (*PLQ*)
Hivon (*PQ*)
Huot (*PLQ*)
Iracà (*PLQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Kotto (*PQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lamarre (*PQ*)
LeBel (*PQ*)
Leclair (*PQ*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Léger (*PQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lelièvre (*PQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lessard (*PLQ*)
Lisée (*PQ*)
Maltais (*PQ*)
Marceau (*PQ*)
Martel (*CAQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Merlini (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Moreau (*PLQ*)
Morin (*PLQ*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellet (*IND*) (*Vachon*)
Ouellet (*PQ*) (*René-Lévesque*)
Paradis (*CAQ*) (*Lévis*)
Plante (*PLQ*)
Poirier (*PQ*)
Polo (*PLQ*)
Proulx (*PLQ*)
Reid (*PLQ*)
Richard (*PQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rochon (*PQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Roy (*PQ*) (*Bonaventure*)
Roy (*CAQ*) (*Montarville*)
Samson (*CAQ*)
Sauvé (*PLQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Simard (*PLQ*) (*Dubuc*)
Sklavounos (*IND*)
Soucy (*CAQ*)
Spénard (*CAQ*)
St-Denis (*PLQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Surprenant (*IND*)
Tanguay (*PLQ*)
Thériault (*PLQ*)
Therrien (*PQ*)
Traversy (*PQ*)
Turcotte (*PQ*)
Vallée (*PLQ*)
Vien (*PLQ*)
Villeneuve (*PQ*)
Weil (*PLQ*)

Sur la motion pour l'adoption des crédits provisoires pour l'année 2017-2018 :

(Vote n° 299)

POUR - 58

Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Auger (*PLQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bernier (*PLQ*)
Billette (*PLQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*PLQ*)
Blanchette (*PLQ*)
Bolduc (*PLQ*)
Boucher (*PLQ*)
Boulet (*PLQ*)
Bourgeois (*PLQ*)
Busque (*PLQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charlebois (*PLQ*)
Chevarie (*PLQ*)
Coiteux (*PLQ*)
Couillard (*PLQ*)
David (*PLQ*)
de Santis (*PLQ*)
Drolet (*PLQ*)
Fortin (*PLQ*)
(*Pontiac*)
Fortin (*PLQ*)
(*Sherbrooke*)
Fournier (*PLQ*)
(*Saint-Laurent*)
Giguère (*PLQ*)
Girard (*PLQ*)
Hardy (*PLQ*)
Heurtel (*PLQ*)
Huot (*PLQ*)
Iracà (*PLQ*)
Kelley (*PLQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lessard (*PLQ*)
Matte (*PLQ*)
Melançon (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Merlini (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Moreau (*PLQ*)
Morin (*PLQ*)
Nichols (*PLQ*)
Plante (*PLQ*)
Polo (*PLQ*)
Proulx (*PLQ*)
Reid (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Sauvé (*PLQ*)
Simard (*PLQ*)
(*Dubuc*)
Simard (*PLQ*)
(*Charlevoix–Côte-de-Beaupré*)
St-Denis (*PLQ*)
St-Pierre (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Thériault (*PLQ*)
Tremblay (*PLQ*)
Vallée (*PLQ*)
Vien (*PLQ*)
Weil (*PLQ*)

CONTRE - 41

Bergeron (*PQ*)
Bérubé (*PQ*)
Bonnardel (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Cousineau (*PQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Fournier (*PQ*)
(*Marie-Victorin*)
Gaudreault (*PQ*)
(*Jonquière*)
Hivon (*PQ*)
Jean (*PQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Kotto (*PQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lamarre (*PQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*PQ*)
Leclair (*PQ*)
Lefebvre (*CAQ*)
Legault (*CAQ*)
Léger (*PQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lisée (*PQ*)
Maltais (*PQ*)
Marceau (*PQ*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*IND*)
Ouellet (*IND*)
(*Vachon*)
Ouellet (*PQ*)
(*René-Lévesque*)
Paradis (*CAQ*)
(*Lévis*)
Poirier (*PQ*)
Richard (*PQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rochon (*PQ*)
Roy (*PQ*)
(*Bonaventure*)
Schneeberger (*CAQ*)
Spénard (*CAQ*)
Therrien (*PQ*)
Traversy (*PQ*)
Turcotte (*PQ*)
Villeneuve (*PQ*)